



Urgent, Mineur compare sans avocat au juge

Par **mathias94**, le **04/03/2012 à 19:47**

Bonjour, je ne m'y connais pas du tout en droit, je vais être prochainement convoqué au tribunal chez le juge des enfants, je suis mineur et je souhaite être accompagné d'un avocat, mais mes parents ne veulent pas.

Quels sont mes droits, que dois-je faire ?

Merci de vos réponses, cordialement.

Par **Louxor_91**, le **05/03/2012 à 10:10**

Dire pourquoi vous êtes convoqué pourrait certainement aider les forumistes à vous répondre...Et vous avez quel age svp ?

Par **plebriquir**, le **06/03/2012 à 19:42**

Bonjour,

Vous avez le droit d'être accompagné par un avocat, même si vos parents ne le veulent pas.

Vous pouvez appeler l'Ordre des avocats de votre ville et demander un avocat d'office.

Cordialement